

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PPCMOI 2026-04

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2026-04 visant la construction d'un bâtiment résidentiel isolé situé sur la rue de Palerme, lot numéro 2 514 487 du cadastre du Québec, dans la zone H-2380.

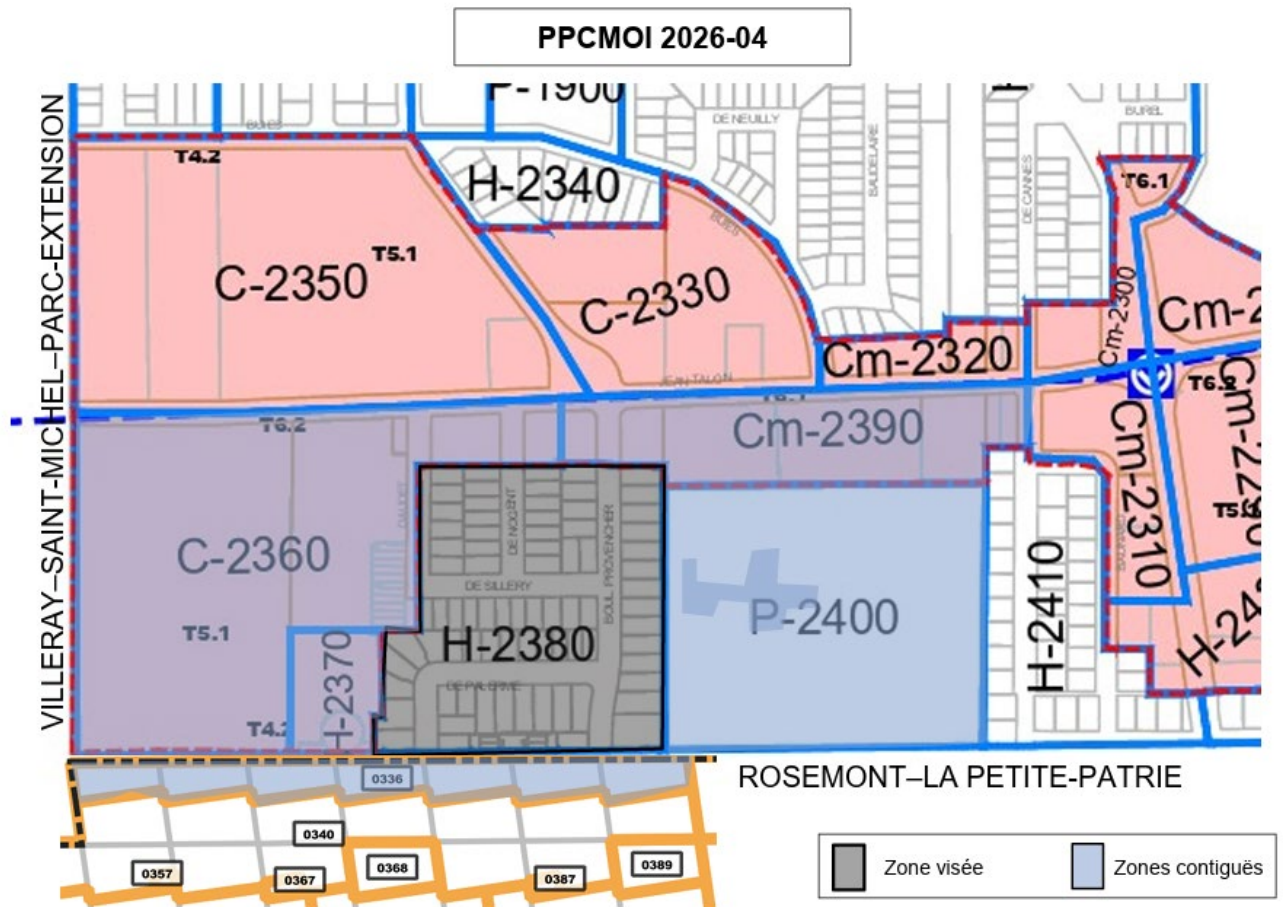
Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution **le jeudi 23 juillet 2026, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la zone H-2380 et contient cinq dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui visent à déroger au taux d'occupation du sol, à fixer une superficie minimale pour les balcons et la cour anglaise, à fixer une distance maximale entre le mur avant du bâtiment et la ligne de lot avant, à fixer une distance minimale entre le mur arrière du bâtiment et la ligne de lot arrière et à établir un taux d'occupation au sol minimum.

Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-joint, illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Ce premier projet de résolution et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/saint-leonard.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2026.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate